



## Commission fédérale pour les questions féminines CFQF Rapport annuel 2012

### Les points forts de l'activité de la Commission

- Guide de la CEDEF pour la pratique juridique: achèvement et publication en ligne; organisation d'un séminaire
- Droit en matière de contribution d'entretien: participation à la table ronde de l'Office fédéral de la justice OFJ, organisation d'un séminaire sur la révision du droit en matière de contribution d'entretien de l'enfant et de cas de déficit; prise de position lors de la procédure de consultation
- Prise de position au sujet de l'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée»
- Prise de position au sujet de l'imposition équilibrée des couples et de la famille
- Prise de position au sujet de l'initiative parlementaire (07.419): article constitutionnel relatif à une politique étendue en faveur de la famille et de l'harmonisation de l'avance sur contributions d'entretien
- Soutien à la Résolution Rio+20 au nom des femmes suisses
- Publication de la revue «Questions au féminin» 2012 sur le thème «Participer au jeu politique»
- Participation des femmes à la vie politique / Elections fédérales 2011 et 2015: publication d'une analyse statistique des élections 2011 et enquête préliminaire en vue d'une étude des médias centrée sur le genre dans le cadre des élections 2015

### 1 Activités de la Commission

#### 1.1 Guide de la CEDEF pour la pratique juridique: publication en ligne

La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDEF fait obligation aux Etats parties de supprimer toute discrimination et de pratiquer une politique de l'égalité active. Ces Etats – dont la Suisse depuis 1997 – sont donc tenus de lutter contre la discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines de l'existence. Depuis 2008, les Suissesses peuvent notifier individuellement le Comité CEDEF lorsqu'elles s'estiment lésées dans leurs droits. En Suisse, jusqu'à présent, la pratique juridique n'a guère recouru à ces instruments internationaux, notamment parce que les avocates et avocats n'étaient pas suffisamment informés à ce sujet.

Pour remédier à cet état de choses, la CFQF a mis en ligne en juillet 2012 un Guide de la pratique juridique en vue de l'application de la CEDEF en Suisse. Il s'agit de familiariser les juristes avec cet instrument international et de montrer, à partir d'exemples types, comment l'utiliser devant les tribunaux suisses. Ce Guide répond aux besoins concrets des juristes qui pratiquent dans des études d'avocats, devant les tribunaux ou dans le cadre de conseils juridiques. La conception de cet outil en ligne a été élaborée avec la collaboration d'avocates et d'expertes spécialisées, et les exemples types cités sont tirés de leur pratique professionnelle. Le Guide a été rédigé par Erika Schläppi, docteure en droit et avocate, en collabora-

tion avec le Secrétariat de la CFQF et des expertes et avocates suivantes: Kathrin Arioli, docteure en droit, Jeanne DuBois, licenciée en droit, Christina Hausammann, licenciée en droit, Charlotte Iselin, licenciée en droit, professeure Regula Kägi-Diener, docteure en droit, Caterina Nägeli, docteure en droit, professeure Judith Wytttenbach, docteure en droit.

Depuis juin 2012, ce Guide est disponible gratuitement sur le site [www.comfem.ch](http://www.comfem.ch) > Documentation > Guide de la CEDEF pour la pratique juridique. Sous-titre et éléments bibliographiques : La Convention CEDEF et sa procédure internationale de communication. Conseils utiles et informations pratiques pour les avocat·e·s. Outil en ligne de la CFQF, Berne, publication électronique, 2012.

Une première mise à jour est prévue pour mi-2013.

## **1.2 Guide de la CEDEF pour la pratique juridique: organisation d'un séminaire**

Le 27 juin 2012, à l'occasion d'une soirée d'information à l'Université de Berne, la CFQF a présenté le nouveau Guide en ligne à quelque 70 spécialistes – avocat·e·s, juges, conseillères et conseillers juridiques et membres des autorités. Après la présentation, par Regula Kägi-Diener, d'un rapport sur les expériences d'invocation de la CEDEF dans des procédures judiciaires en Suisse, Erika Schläppi, auteure du Guide, a montré, dans une introduction pratique, comment on peut utiliser l'outil en ligne. Ce séminaire était organisé avec la collaboration du Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH.

## **1.3 Droit en matière de contribution d'entretien: participation à la table ronde de la conseillère fédérale Sommaruga**

Le 30 avril 2012, la directrice de la CFQF et l'experte en droit Elisabeth Freivogel, mandatée par la Commission, ont participé à la deuxième table ronde de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, consacrée au droit en matière de contribution d'entretien, qui rassemblait des organisations de défense des droits des femmes, des enfants, des pères et des familles. Cette table ronde avait pour objectif de renseigner au sujet des lignes directrices de la révision du droit en matière de contribution d'entretien prévue par l'Office fédéral de la justice OFJ et de susciter la discussion.

## **1.4 Droit en matière de contribution d'entretien: organisation d'un séminaire sur la révision du droit en matière de contribution d'entretien de l'enfant et de cas de déficit**

La procédure de consultation sur les nouvelles dispositions du droit en matière de contribution d'entretien de l'enfant (échéance au 7 novembre 2012) a été lancée début juillet. La CFQF, avec la collaboration de l'Office fédéral de la justice OFJ, autorité compétente, a organisé à Berne le 18 septembre 2012 un séminaire consacré à ce sujet, auquel ont participé une cinquantaine de personnes représentant diverses organisations.

Cette rencontre entendait susciter une réflexion commune centrée sur les aspects qui, lors de la deuxième Table ronde de la conseillère fédérale Sommaruga, le 30 avril 2012, avaient donné matière à controverse ou n'avaient pas été évoqués. Il s'agissait notamment de l'ampleur et de la durée du droit à la contribution d'entretien, y compris la contribution à la garde, et des dispositions relatives aux cas de déficit. Ces questions juridiques complexes ont été traitées dans des exposés et par un groupe de spécialistes; on a ensuite cherché des solutions possibles pour chaque problème. Dans la seconde partie, la table ronde a été ouverte à tous les participant·e·s qui ont pu poser des questions et nourrir la discussion. Ce séminaire a permis aux instances participant à la procédure de consultation (écrite) d'évo-

quer leurs préoccupations avec des spécialistes et l'Office fédéral de la justice OFJ, ce qui leur a offert la possibilité de formuler ensuite leur prise de position en connaissance de cause.

### **1.5 Prise de position lors de la procédure de consultation sur les nouvelles dispositions relatives à l'entretien de l'enfant**

En septembre 2012, la CFQF a adopté une prise de position détaillée sur la révision partielle du Code civil suisse (entretien de l'enfant), du Code de procédure civile (art. 296a) et de la loi fédérale en matière d'assistance (art. 7). La CFQF regrette vivement que le projet n'apporte toujours pas de réponse satisfaisante au problème des cas de déficit. En conséquence, le bien de l'enfant n'a pas la place centrale qu'il mérite. Ainsi, le projet est porteur de discriminations, alors qu'il est exigé depuis longtemps que le principe constitutionnel de l'égalité des sexes soit respecté et appliqué. La CFQF demande que les nouvelles dispositions ne fassent pas peser sur un seul parent la charge du déficit, qu'elles introduisent une contribution d'entretien minimale convenable en faveur de l'enfant, sans dépasser le montant maximal de la rente d'orphelin simple prévue par l'AVS, et qu'elles veillent à ce que la collectivité publique soit tenue d'avancer les contributions d'entretien, même si le débirentier est insolvable. (On trouvera la prise de position sur le site [www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr))

### **1.6 Prise de position sur l'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée»**

Dans une prise de position publiée le 30 octobre 2012, la CFQF rejette l'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée» à cause de son caractère discriminatoire et soutient ainsi la position du Conseil fédéral qui, en mai 2012, a recommandé de rejeter cette initiative sans lui opposer de contre-projet.

Le Comité d'initiative entend privatiser les coûts des interruptions de grossesse pour réduire les dépenses de santé et faire diminuer le nombre de ces interventions. La CFQF estime que l'acceptation de cette initiative n'aurait aucun effet sur les coûts de la santé mais qu'elle conduirait à stigmatiser les interruptions de grossesse légales. L'initiative constitue un retour en arrière inacceptable en matière des droits des femmes en Suisse. La solution du délai, acceptée par le peuple en 2002 seulement, a fait ses preuves dans la pratique et ne doit pas être remise en question. (On trouvera la prise de position sur le site [www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr))

En juin 2012 déjà, la CFQF a signé une résolution visant à défendre les acquis de la solution du délai, soutenue par une large coalition de plus de 50 organisations féminines, masculines et non gouvernementales et par plusieurs partis. (On trouvera la résolution sur le site [www.svss-uspda.ch/pdf/Resolution\\_02062012\\_f.pdf](http://www.svss-uspda.ch/pdf/Resolution_02062012_f.pdf))

### **1.7 Prise de position sur la loi fédérale relative à l'imposition des couples et de la famille**

La CFQF salue le but du projet d'introduire une imposition des couples et de la famille conforme aux normes constitutionnelles. Elle estime toutefois que le modèle «barème multiple avec calcul alternatif de l'impôt» proposé par le Conseil fédéral ne constitue pas une solution satisfaisante. La CFQF demande l'introduction du modèle de l'imposition individuelle, car il est le seul qui soit indépendant de l'état civil, non discriminatoire et orienté vers l'avenir. Les arguments contre l'introduction de l'imposition individuelle avancés par le Conseil fédéral dans son rapport explicatif ne sont pas convaincants.

La réforme de l'imposition des couples et de la famille doit obéir aux principes suivants: elle doit concrétiser le principe constitutionnel de l'égalité entre femmes et hommes; l'état civil ou la forme de vie choisie ne doit pas avoir d'influence sur l'imposition; les coûts de la prise en charge des enfants, de même que ceux de la réinsertion et de la formation continue, doivent être reconnus comme frais professionnels et donc être déductibles à ce titre; les parents qui exercent une activité rémunérée ne doivent pas être pénalisés financièrement en raison de cette activité. (On trouvera cette prise de position sur le site [www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr))

### **1.8 Prise de position au sujet de l'initiative parlementaire (07.419): article constitutionnel relatif à une politique étendue en faveur de la famille et de l'harmonisation de l'avance sur les contributions d'entretien**

En mai 2012, la CFQF s'est adressée par écrit aux membres de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats. Dans sa prise de position, elle soutient fermement la proposition de la minorité de la CSSS du Conseil national, qui demande que le nouvel article 115a de la Constitution fédérale prévoie que la Confédération fixe les principes applicables à l'harmonisation des avances de contribution d'entretien par les cantons, en prenant en considération les efforts faits par ces derniers dans ce domaine. (Cf. prise de position de la CFQF au sujet de l'avant-projet de la CSSS-N du 13 octobre 2010, qu'on trouvera sur le site [www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr))

### **1.9 Soutien à la Résolution Rio+20 au nom des femmes de Suisse**

Au nom de toutes les femmes de Suisse, les associations féminines faitières suisses, les femmes parlementaires siégeant aux Chambres fédérales ainsi que la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF ont transmis à Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC une résolution à l'intention de la Conférence de l'ONU sur le développement durable et la gouvernance Rio+20. Cette Conférence s'est tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012. Le principe 20 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement affirme que les femmes jouent un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement.

Dans la Résolution élaborée sous l'égide de la CFQF, les signataires affirment leur conviction que les femmes, de par leur approche innovante, peuvent contribuer de manière primordiale à trouver des solutions aux problèmes environnementaux urgents. Mais le fait est que les femmes et les hommes sont encore loin d'être égaux dans tous les pays et dans tous les domaines de l'existence. C'est pourquoi la Résolution demande que les femmes aient accès à l'éducation, aux soins médicaux, à la terre et aux droits fonciers, aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux crédits et prêts, au même titre que les hommes. (On trouvera la prise de position sur le site [www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr))

### **1.10 «Participer au jeu politique» – publication de la revue «Questions au féminin» 2012**

Beaucoup de jeunes femmes s'intéressent à la politique et s'engagent dans ce domaine. Mais au lieu d'opter pour un parti, elles militent souvent dans leur environnement immédiat ou dans des organisations non gouvernementales et se mobilisent pour des actions politiques à travers les nouveaux médias. Qu'est-ce qui motive les jeunes femmes d'aujourd'hui? On trouve des réponses dans le dernier numéro de la revue spécialisée de la CFQF, qui présente des interviews de jeunes femmes ayant participé à un projet de mentorat politique

entre 2000 et 2006 et fait le portrait de trois jeunes politiciennes des cantons du Tessin, de Vaud et de Lucerne en leur donnant la parole. Pour renforcer la représentation des femmes en politique dans la perspective des élections fédérales de 2011, les associations féminines faitières avaient lancé le projet «Les femmes pour l'avenir». Malheureusement, ces élections n'ont pas contribué à augmenter la proportion des femmes aux Chambres: au Conseil national, les hommes occupent deux sièges sur trois, et quatre sur cinq au Conseil des Etats. Dans son analyse des élections fédérales de 2011, Werner Seitz constate que la représentation des femmes en politique stagne après plusieurs années de progression.

«Questions au féminin» paraît en novembre de chaque année. On peut lire les articles de cette revue sur le site de la CFQF:

[www.ekf.admin.ch/dokumentation/00507/00613/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00507/00613/index.html?lang=fr)

### **1.11 Participation des femmes à la vie politique / Elections fédérales de 2011 et 2015**

La Commission a d'abord étudié les résultats des élections fédérales de 2011 sous l'angle de la représentation des femmes aux Chambres. Comme l'Office fédéral de la statistique OFS n'était pas disposé, en réponse à une demande officielle de notre part, à rédiger un rapport analytique sur les résultats des femmes aux élections, la CFQF a chargé Werner Seitz, chef de la section «Politique, culture et médias» de l'OFS, de réaliser une telle analyse.

Ce rapport, intitulé «Les femmes et les élections fédérales de 2011 – Stagnation après plusieurs années de progression. Avec quelques considérations complémentaires sur les femmes lors des élections aux parlements et exécutifs cantonaux 2008/2011» contient toutes les données relatives à la représentation des femmes en politique. On peut le consulter sur le site de la CFQF, en français, allemand et italien:

[www.ekf.admin.ch/dokumentation/00507/00613/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00507/00613/index.html?lang=fr)

Après la présentation de l'analyse des élections par Werner Seitz lors de la réunion plénière de la CFQF du 20 juin, la Commission a examiné comment elle allait dorénavant traiter ce thème. Elle a donné mandat au Comité directeur et au Secrétariat d'étudier la possibilité de formuler le projet d'une étude des médias centrée sur le genre dans la perspective des élections fédérales d'octobre 2015. Le but de cette étude consisterait à analyser le contenu des médias pour encourager la publication d'articles équitables au niveau du genre sur ces élections (*monitoring*), afin que les candidatures féminines bénéficient de la même visibilité dans les médias et que l'opinion publique soit sensibilisée au déséquilibre actuel en matière de représentation féminine dans la politique suisse. Comme les médias comptent parmi les principaux facteurs de formation de l'opinion, ils influencent les chances de succès des candidates.

### **1.12 Autres thèmes, contacts et manifestations**

A côté des points forts mentionnés ci-dessus, la CFQF s'est également penchée sur les sujets suivants:

- Révision de l'AVS et âge de la retraite des femmes
- Egalité des sexes et pluralisme juridique
- Régression / néoconservatisme
- Mandat et tâches du Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH et modes de collaboration de celui-ci avec la CFQF: exposé d'Anne Grethe Nielsen, directrice administrative du CSDH, et Politique du genre comme point fort du CSDH: exposé de la professeure Brigitte Schnegg, responsable du domaine «Politique du genre», lors de la réunion plénière de la CFQF des 1<sup>er</sup> et 2 février 2012.

- Domaines d'activité et priorités du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG: présentation de Sylvie Durrer, directrice du BFEG depuis 2011, lors de la réunion plénière de la CFQF du 20 juin 2012.
- Politique des garçons, des pères et des hommes en Suisse et en Autriche: exposé de Markus Theunert, membre de la CFQF et président de männer.ch, exposé de Johannes Berchtold, chef de la division «Männerpolitische Grundsatzabteilung», Ministère du travail, des affaires sociales et de la protection des consommateurs, Vienne, lors de la réunion plénière de la CFQF du 19 novembre 2012.
- Suppression du quota féminin dans le service diplomatique: en décembre 2012, dans une lettre au conseiller fédéral Didier Burkhalter, la CFQF a exprimé son mécontentement à constater que lors du concours de cette année on a retenu 18 hommes et 4 femmes seulement sur un total de 282 candidatures. La Commission invite le conseiller fédéral à veiller désormais à ce que, dans le cadre de la formation de la relève du service diplomatique, la proportion de femmes soit augmentée et qu'on respecte la parité dans les quotas.

La présidente et la directrice de la Commission ont évoqué les préoccupations de la CFQF lors d'un grand nombre de manifestations de diverses institutions et organisations nationales et régionales:

- Rencontre des femmes parlementaires et des associations féminines faitières lors des sessions des Chambres
- Participation aux séances de l'Alliance des femmes pour l'AVS
- 23 janvier: réunion de l'Office fédéral des migrations ODM sur les mariages forcés
- 24 janvier: séminaire sur l'application des recommandations à la Suisse dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (Universal Periodic Review UPR) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, organisé par le Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH.
- 29 mai: table ronde sur le thème «Baustelle Männlichkeit. Einblicke in aktuelle Schwerpunkte der Männlichkeitsforschung» (Le chantier de la masculinité. Quelques priorités actuelles de la recherche sur la masculinité), lors de la manifestation de clôture des cours magistraux publics de l'Université de Berne (participation du vice-président).
- 22 août: rencontre annuelle de réseautage du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG avec des organisations féminines et masculines.
- 16 octobre: conférence nationale «Les femmes dans l'agriculture en Suisse» de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG.
- 8 novembre: séminaire de Pro Familia Suisse: «Flexible und familienbewusste Arbeitszeitmodelle – Herausforderung und Chance für Unternehmen» (Des modèles de temps de travail flexibles et prenant en compte les familles – défis et chances pour les entreprises).
- 14 novembre: réunion du Groupe interdépartemental «Politique internationale des droits de l'homme».
- 29 novembre: séminaire de l'UNICEF «Dynamik von Mädchenbeschneidung. Strategien zur Prävention weltweit und in der Schweiz» (L'excision des filles: stratégies de prévention dans le monde et en Suisse).
- 30 novembre: réunion du Conseil consultatif du Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH.
- 14 décembre: séminaire de l'Institut universitaire Kurt Bösch IUKB et de l'Institut international des droits de l'enfant IDE sur l'application des droits de l'enfant en Suisse.

## **2 La CFQF, commission extraparlamentaire de la Confédération**

### **2.1 Renouvellement de l'ensemble des mandats 2012–2015**

Le 9 novembre 2011, le Conseil fédéral a nommé les membres de toutes les commissions extraparlamentaires de la Confédération pour la législature 2012-2015. Les nouveaux membres suivants ont été nommés à la CFQF: Christian Bruchez, Vivian Fankhauser-Feitknecht, Daniel Huber, Elham Manea, Giona Mattei, Peter Mösch Payot et Claudia von Wartburg Spirgi (on trouvera la liste complète des membres sur le site [www.ekf.admin.ch/org/00450/00475/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/org/00450/00475/index.html?lang=fr)

La Commission se compose donc de 20 membres, comme auparavant, dont 70% de femmes et 30% d'hommes.

### **2.2 Election à la vice-présidence**

A la suite de la démission à fin 2011 des deux vice-présidentes, Elisabeth Freivogel et Lucie Waser, deux membres ont été élus à la vice-présidence lors de la première séance plénière de la nouvelle législature. Aux termes de l'article 3 (Composition de la commission et durée du mandat) du Règlement interne de la CFQF, cette élection a lieu à l'interne: les membres de la Commission élisent deux des leurs à la vice-présidence. Judith Wyttenbach, docteure en droit, avocate, professeure assistante à l'Université de Berne, membre de la CFQF depuis 2008, et Pierre-André Wagner, avocat, LL.M, infirmier diplômé, directeur du service juridique de l'Association suisse des infirmières et infirmiers, membre de la CFQF depuis 2008, ont été élus. La vice-présidente et le vice-président sont chargés notamment de siéger au Comité directeur, de soutenir et de remplacer la présidente au sein de la Commission et à l'extérieur, par exemple lors de séances plénières et de réunions de groupes de travail, de manifestations et de conférences de presse.

### **2.3 Séances plénières**

En 2012, la Commission a tenu quatre séances plénières (1<sup>er</sup> et 2 février, 20 juin, 18 septembre, 19 novembre).

### **2.4 Bureau**

Le Comité directeur et le Secrétariat de la CFQF ont tenu des séances de planification et de coordination aux dates suivantes: 28 mars, 4 juillet, 27/28 août (retraite), 23 octobre, 12 décembre.

### **2.5 Secrétariat**

Les trois collaboratrices du Secrétariat se partagent un poste et demi (directrice: 65%, collaboratrice scientifique: 35%, assistante administrative: 50%). Le poste de stagiaire scientifique à la CFQF représente 80% d'un poste à plein temps.

### **2.6 Budget**

En 2012, la CFQF disposait d'un budget de CHF 189'500.

### **3. Activités de la Commission prévues pour 2013**

#### **Thèmes**

Droit en matière de contribution d'entretien en cas de séparation et de divorce

Avances et recouvrement des pensions alimentaires

Révision de l'AVS / âge de la retraite des femmes

Congé parental et allocations parentales

Participation des femmes à la vie politique

Etude des médias dans la perspective des élections fédérales de 2015

Egalité des sexes et pluralisme juridique

Régression / néoconservatisme

Stéréotypes de genres / le sexisme dans le domaine public

Quotas de genres dans l'économie

Elaboration de prises de position lors des procédures de consultation

- Prise de position sur l'initiative parlementaire 11.431: réhabilitation des personnes placées par décision administrative
- Prise de position sur la révision partielle de la loi sur la procédure de consultation

Mise à jour de la version électronique du Guide de la CEDEF pour la pratique juridique

Application de la CEDEF: rapport national de la Suisse et prise de position de la CFQF

#### **Tâches permanentes**

Publication de la revue spécialisée «Questions au féminin»

Publication des prises de position et d'informations sur les activités de la Commission en matière de politique féminine sur le site Web de la CFQF

Organisation de manifestations, participation à des rencontres

Participation à des groupes de travail de la Confédération

Collaboration avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH dans le domaine de la politique du genre

*Traduit de l'allemand par Nelly Lasserre-Jomini*